

DEPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO

STRATÉGIE POUR LES PÊCHES, L'AQUACULTURE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cadre d'engagement et objectifs 2011-2016





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **1**

QUESTIONS CLÉ LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LEURS INCIDENCES SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE **2**

RÔLE DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO DANS LES CADRES PLUS GÉNÉRAUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE **4**

DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE – PROGRAMME RELATIF AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS **10**

COORDINATION ET COOPÉRATION **16**

STRATÉGIE POUR LES PÊCHES, L'AQUACULTURE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME **19**



INTRODUCTION

Plus de 500 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de la pêche et de l'aquaculture pour leur moyen de subsistance. De plus, le poisson est essentiel pour la nutrition de trois milliards de personnes et 400 millions d'habitants des pays les plus pauvres en tirent au moins 50% de leur ration en protéines animales et en minéraux essentiels. Mais le changement climatique crée de gigantesques défis pour un secteur déjà gravement menacé par la surpêche et la mauvaise gestion. Il y a une prise de conscience croissante de la menace que fait peser le changement climatique sur le développement et la sécurité alimentaire qui est désormais au premier plan des préoccupations locales, nationales et internationales. Pour les pêches et l'aquaculture en général et pour les communautés côtières et riveraines en particulier, les implications du changement climatique sont très lourdes. Le secteur et les milieux aquatiques dont il dépend ont aussi un rôle potentiel significatif, quoiqu'encore mal défini, dans la gestion et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cela soulève des questions importantes liées à l'impact de l'utilisation de combustible, ainsi qu'aux implications pour la gestion du « carbone bleu » et sa valeur écosystémique à l'échelle globale. Le secteur des pêches et de l'aquaculture est souvent peu considéré ou négligé au regard des enjeux de développement plus généraux, pourtant ses problèmes et ses vulnérabilités face au changement climatique sont très particuliers et

appellent des réponses spécifiques et bien pensées. Le Département des pêches et de l'aquaculture a déjà pris des initiatives importantes en relation au changement climatique et le secteur ; à commencer par l'élaboration d'une note de synthèse¹ qui donne un premier aperçu thématique sectoriel des problèmes, des interactions et des réponses potentielles. Ce travail a ultérieurement été développé dans le cadre des activités préparatoires concernant le changement climatique et les interventions d'urgence, qui ont été menées à l'échelle de l'Organisation, puis la Consultation d'experts de la FAO sur le changement climatique, les pêches et l'aquaculture². En 2009, la FAO a contribué à la création du Partenariat mondial sur le climat, les pêches et l'aquaculture (PaCFA)³, groupement volontaire de 20 organisations internationales et organes du secteur, unis par un intérêt commun pour les interactions du changement climatique avec les eaux et les ressources biologiques de la planète et leurs conséquences économiques et sociales. Le partenariat est né d'une volonté commune de mettre au point une approche cohérente dans le cadre d'un programme mondial pluri-institutionnel d'actions coordonnées et de la nécessité de rehausser le profil du secteur dans les débats mondiaux sur le changement climatique. Avec l'appui de la FAO, le PaCFA a préparé un cadre stratégique succinct pour la quinzième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 15) à Copenhague, en décembre 2009. Le Département assure de façon informelle le Secrétariat du PaCFA et

prévoit de continuer à jouer un rôle dans ses domaines d'avantage comparatif, si les États Membres sollicitent son assistance. Aux niveaux régional et sous-régional, l'engagement de la FAO à décentraliser son action et à renforcer les liens entre agences détermine les interventions de développement face au changement climatique. Cela requiert du Département qu'il lie les programmes et les stratégies mondiaux à des actions et à des résultats nationaux. Par conséquent, l'objet de ce document est de présenter le cadre à moyen terme (2011-2016) définissant les perspectives et les objectifs du Département, en ce qui concerne le changement climatique et les interventions de développement, ainsi que la cohérence et l'efficacité opérationnelle de ses prestations plus localisées assurées par les bureaux régionaux et sous-régionaux.

¹ FAO. 2007. *Renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques. Politiques de soutien des moyens d'existence et des pêches*. Nouvelles orientations dans les pêches - Série de notes de synthèse sur les questions de développement. No. 08. Rome. 16 p. [ftp://ftp.fao.org/docrep/tao/010/a1115f/a1115f00.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/tao/010/a1115f/a1115f00.pdf)

² FAO. 2008. *Rapport de l'atelier d'experts de la FAO sur les Implications du changement climatique pour les pêches et l'aquaculture*. Rome, Italie, 7-9 avril 2008. FAO, Rapport sur les pêches No. 870. Rome, FAO. 2008. [ftp://ftp.fao.org/docrep/tao/010/i0203e/i0203e00.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/tao/010/i0203e/i0203e00.pdf)

³ À ce jour, les membres du PaCFA sont les suivants: BCC, CDB, Bureau européen pour la conservation et le développement, FAO, Programme mondial de dynamique des écosystèmes océaniques, ICES, ICFA, SIPC, NACA, NACEE, OCDE, OSPESCA, PICES, OPASE, CPS, PNUD, PNUE, COI-UNESCO, Banque mondiale, WorldFish Center.



QUESTIONS CLÉ LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LEURS INCIDENCES SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE

En tant que principaux puits de carbone et par leur influence sur le climat, la santé, la sécurité alimentaire et le développement économique dans les zones côtières et riveraines, les océans et les autres systèmes aquatiques jouent un rôle crucial, sur lequel le changement climatique fait peser une menace imminente. L'accumulation de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre modifie certaines caractéristiques fondamentales des océans, des côtes

et des écosystèmes d'eau douce. Les températures de l'air et de la surface de la mer, les précipitations, le niveau de la mer, l'acidité de l'eau de mer, la configuration des vents, et l'intensité des cyclones tropicaux changent. Les changements physiques et chimiques qui se produisent dans les océans et les étendues d'eau douce vont modifier la production aquatique, la composition des captures et la distribution des espèces à travers une interaction complexe de modifications écologiques. Ces changements affecteront les pêcheries et les habitats ainsi que la composition et la localisation de la production et auront une incidence majeure sur la productivité et la durabilité de l'aquaculture. L'évolution des régimes climatiques, les

phénomènes naturels extrêmes dus à des intempéries et l'élévation du niveau de la mer entraîneront des modifications physiques des côtes, des estuaires, des marécages, des lacs et des cours d'eau. La sécurité sanitaire et personnelle des individus, leurs foyers et leurs moyens de production, notamment les actifs et les infrastructures des pêches et de l'aquaculture, seront affectés. Les personnes vulnérables vivant dans d'autres zones touchées pourraient aussi être indirectement affectées et contraintes d'émigrer⁴. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir les conséquences avec précision, il est probable que le changement climatique affecte le secteur des pêches et de l'aquaculture, les communautés qui en

⁴ FAO. 2008. *Rapport de l'atelier d'experts de la FAO sur les Implications du changement climatique pour les pêches et l'aquaculture*. Rome, Italie, 7-9 avril 2008. FAO, Rapport sur les pêches No. 870. Rome, FAO. 2008. <http://ftp.fao.org/docrep/fao/010/i0203e/i0203e00.pdf>



dépendent et les activités économiques connexes, principalement à travers trois types d'effets⁵:

1. Effets sociaux-économiques indirects plus généraux (par exemple les conflits liés à l'utilisation de l'eau affectent tous les systèmes de production alimentaire, tandis que les stratégies d'adaptation et d'atténuation dans les autres secteurs influencent soit les systèmes aquatiques en général soit le secteur des pêches et de l'aquaculture directement) ;
2. Réponses biologiques et écologiques aux changements physiques (par exemple la productivité, l'abondance des espèces, la stabilité des écosystèmes, les localisations des

stocks, les niveaux et les impacts des agents pathogènes) ;

3. Effets physiques directs (par exemple, variations du niveau de la mer, inondations, impacts des tempêtes).

Les pêcheurs, les aquaculteurs et les communautés côtières ou riveraines subiront de plein fouet ces effets à travers des moyens d'existence encore moins stables, des changements dans la disponibilité et la qualité du poisson, et une augmentation des risques pour leurs foyers, leur sécurité et leur santé. De nombreuses communautés tributaires des pêches sont déjà vulnérables et ont des conditions de vie précaires en raison de la pauvreté, du manque de services sociaux et d'infrastructures essentielles. Elles sont également menacées par la surexploitation des ressources halieutiques et la dégradation des écosystèmes. Bien que des opportunités pourraient survenir si le changement climatique améliore les conditions locales pour la pêche et l'aquaculture, les répercussions négatives sont profondes pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence dans les pays en développement, en particulier dans les petits états insulaires fortement tributaires de ce secteur.

Il est possible de faire des prévisions générales sur la vulnérabilité potentielle des systèmes et des communautés dans divers contextes, en se basant sur la nature et l'échelle des impacts du changement climatique, leur probabilité, et la capacité d'adaptation des systèmes et des communautés, mais on ne peut pas définir de façon précise les impacts spécifiques et leur échelle, ni les résultats sociaux ou économiques. On commence seulement maintenant à explorer des moyens d'évaluer la résilience et la capacité d'adaptation

des systèmes et des communautés. Les conséquences pour la durabilité des écosystèmes aquatiques pour les pêches et l'aquaculture et pour ceux qui en sont tributaires sont encore incertaines. Certains pays et certaines pêcheries pourraient être avantagés alors que d'autres seront pénalisés – la seule certitude que l'on ait est qu'un changement va se produire et que les populations et les décideurs doivent s'y préparer. Pour les États Membres et les organes directeurs de la FAO, l'importance de la problématique du changement climatique était aussi reflétée stratégiquement dans la session 2009 du Comité des pêches de la FAO, où un certain nombre de membres ont partagé des informations et des expériences concernant le changement climatique et les pêches et l'aquaculture, soulignant en particulier la nécessité de :

- renforcer les capacités pour accroître la résilience des communautés de pêcheurs ;
- réduire la consommation d'énergie dans le secteur des pêches et de l'aquaculture ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la filière pêche ;
- accroître le financement de la recherche, en particulier pour les travaux portant sur la situation des PEID ;
- renforcer l'appui aux travaux de la FAO concernant le changement climatique et le secteur des pêches et de l'aquaculture.

⁵ Cochrane, K.; De Young, C.; Soto, D.; Bahri, T. (eds). Climate change implications for fisheries and aquaculture: overview of current scientific knowledge. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper. No. 530. Rome, FAO. 2009. 212p. www.fao.org/docrep/012/i0994e/i0994e00.htm



RÔLE DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO DANS LES CADRES PLUS GÉNÉRAUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour relever les défis découlant du changement climatique, il faut agir à travers les sociétés et les économies, du niveau individuel au niveau organisationnel, avec le concours d'agents des secteurs public et privé et de la société civile. La communication et la collaboration entre ces agents doit être sans précédent pour forger des partenariats efficaces. La FAO est guidée dans son action par son mandat, qui consiste à « relever les niveaux nutritionnels, à renforcer la productivité agricole, à améliorer les conditions de vie des populations rurales, et à contribuer à la croissance économique mondiale »⁶. Forte de ses activités multidisciplinaires en matière d'agriculture, foresterie, pêche, aquaculture, élevage, économie,

développement rural et sécurité alimentaire, la FAO adopte une approche intégrée pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Cela signifie identifier les défis actuels et potentiels et aider ses membres, en particulier les plus vulnérables, à améliorer leurs capacités pour s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et tirer parti des éventuelles opportunités qu'il offre. La FAO considère qu'il est primordial d'identifier des occasions et des pratiques propres à promouvoir des synergies entre les objectifs d'adaptation et d'atténuation, tout en concourant à la réalisation des objectifs de développement.



LE CADRE DE LA FAO POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE⁷

La FAO a un large éventail d'activités liées au changement climatique, qui s'étendent de l'échelle locale à l'échelle mondiale et incluent aussi bien des interventions immédiates que des stratégies à long terme. Elle s'est engagée à adopter une approche fondée sur l'écosystème, englobant l'agriculture, les forêts et la pêche. Plusieurs principes fondamentaux guident ses travaux relatifs au changement climatique :

- intégration des questions liées au changement climatique dans la planification de la sécurité alimentaire et du développement durable dans

- tous les secteurs et à toutes les échelles spatio-temporelles ;
- mise en œuvre d'une approche systémique fondée sur l'intégration et les synergies entre l'atténuation, l'adaptation et la production alimentaire durable ;
- adoption d'une approche déterminée par la demande, la spécificité du contexte local et la participation, tenant compte des besoins sexospécifiques, ainsi que des priorités des communautés indigènes ;
- aborder l'adaptation et l'atténuation comme un processus continu d'apprentissage social intégrant les savoirs locaux et scientifiques ;
- promotion des synergies entre les conventions internationales et les accords sur le changement climatique, la désertification, la biodiversité, les pêches et la foresterie.

Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, la FAO a défini six domaines d'action prioritaires intéressant l'agriculture, les forêts et la pêche :

1. création et application de données et de connaissances pour les évaluations d'impact et l'adaptation ;
2. appui et amélioration de la gouvernance dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ;
3. renforcement de la résilience des moyens d'existence au changement climatique ;
4. approches ciblées pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité ;
5. identification, promotion et application de technologies innovantes ;
6. amélioration de la gestion des risques de catastrophe.

Pour l'atténuation du changement climatique, la FAO a défini quatre domaines d'action prioritaires :

1. renforcement de l'agriculture, la foresterie, et des autres secteurs utilisant le sol dans les négociations et les accords internationaux sur le changement climatique ;
2. renforcement des données et connaissances relatives à l'atténuation ;
3. méthodes et techniques d'atténuation ;
4. gouvernance dans le domaine de l'atténuation du changement climatique.

LE CADRE DU PaCFA POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2009⁸, le PaCFA a identifié des activités prioritaires à l'échelle mondiale en rapport avec les impacts du changement climatique, l'adaptation et l'atténuation, dans quatre domaines du programme : sensibilisation ; renforcement des connaissances, mise en œuvre des activités et mobilisation des ressources.

⁷ D'après FAO – *Profil sur le changement climatique*. 2009. [ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i1323f/i1323f00.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i1323f/i1323f00.pdf)

⁸ Rapport de la réunion de coordination informelle sur le changement climatique: impacts, adaptation et atténuation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture FAO, Rome, 9–11 mars 2009, FAO, Rome. 2009.



À ce jour, les éléments qui se dégagent sont les suivants :

Principales activités relatives aux impacts du changement climatique, y compris:

- Sensibilisation, grâce à la synthèse des observations sur les mécanismes expliquant le changement climatique et son impact potentiel sur les pêches, l'aquaculture et les écosystèmes aquatiques ; et à l'élaboration de directives pertinentes afin de garantir la prise en compte des écosystèmes aquatiques et des pêches et de l'aquaculture dans les évaluations d'impact.
- Renforcement des connaissances grâce à une meilleure compréhension des risques – qui et qu'est-ce qui est affecté ? – du rôle et des conséquences de la vulnérabilité (différentes zones, régions et échelles); à l'harmonisation des bases de données d'indicateurs ; à la création ou au renforcement de groupes de travail chargés d'évaluer les impacts et leurs conséquences, et à l'élaboration de directives.
- Mise en œuvre d'activités grâce au ciblage des processus de planification et de développement en cours, à des activités de lobbying sur des organisations régionales des pêches, d'autres organisations et des ONG, concernant les directives et le renforcement des capacités ; et à des mesures destinées à encourager les organisations pertinentes à prendre



en compte le changement climatique dans leurs plans d'action et à identifier des chefs et des acteurs clés.

Principales activités dans le domaine de l'adaptation, y compris :

- Sensibilisation au moyen de stratégies de communication ciblées, synthèse des connaissances actuelles et identification et ciblage des dirigeants et des personnalités communautaires.
- Renforcement des connaissances grâce à l'identification des avantages que présentent des systèmes de pêche et d'aquaculture bien gérés; à la formation sur des thèmes clés, l'utilisation des approches écosystémiques, des projets pilotes, le suivi et l'évaluation des

impacts ; l'identification et le ciblage des communautés vulnérables et le renforcement des systèmes de surveillance et d'évaluation des risques d'origine naturelle.

- Mise en œuvre d'activités, telles que diffusion de messages clés, convocation de réunions multiniveaux, renforcement des capacités et responsabilisation des décideurs; promotion de moyens d'existence diversifiés pour les communautés vulnérables, ainsi que de régimes d'assurance, de fonds de secours en cas de catastrophes et de l'intégration des pêches et de l'aquaculture dans les stratégies des autres secteurs concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

- Identification de ressources et de partenaires pour garantir le financement des stratégies d'adaptation du secteur des pêches et de l'aquaculture; mise en place de stratégies et d'équipes de mobilisation des ressources; adhésion à des partenariats stratégiques et étude des possibilités de financement à l'échelle des communautés.

Les principales activités d'atténuation comprennent la réduction des émissions, la fixation du carbone et les interventions des pouvoirs publics dans ce domaine, notamment :

- Sensibilisation grâce à l'élaboration et à la diffusion de messages clés en matière de politiques publiques, à la préparation de brochures sur les meilleures pratiques et à l'intégration des activités d'atténuation aux processus en cours.
- Renforcement des connaissances au travers d'ateliers, d'études techniques et études de cas spécifiques; d'une meilleure compréhension et exploitation du potentiel des environnements aquatiques (et des systèmes de production alimentaire aquatiques) comme puits de carbone ; de l'analyse de l'impact potentiel des possibilités de séquestration sur les services écosystémiques, la pêche artisanale et les marchés ; et des opportunités et synergies entre la pêche et l'aquaculture et l'atténuation du changement climatique.
- Mise en œuvre d'activités, telles que l'expérimentation d'approches (qui différeront suivant que les pêches et l'aquaculture sont menées à l'échelle industrielle ou artisanale) pour la réduction des émissions; rôle de la certification et de la labellisation dans la commercialisation des

produits; directives techniques ; mise en corrélation des opérations de désarmement des navires et d'amélioration de l'efficacité avec les marchés carbone ; intégration de l'atténuation dans les politiques ; élaboration de cadres nationaux et mise en place d'objectifs de réduction des émissions pour le secteur.

- Identification de ressources et de partenaires pour mobiliser des financements à court et moyen terme auprès de divers donateurs du secteur privé, de gouvernements nationaux et d'institutions multilatérales et bilatérales.

RÔLE COMPARATIF ET POINTS FORTS DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO

En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur des pêches et de l'aquaculture et les fonctions stratégiques de renforcement des connaissances et de partenariat de la FAO, le Département est bien armé pour aborder la problématique du changement climatique. Ses points forts spécifiques sont les suivants :

- cadres, méthodes et compilation mondiale des ressources halieutiques et aquacoles, données sur la production et l'exploitation, état des ressources et tendances;
- expérience et mise au point de pratiques optimales en matière de gestion des risques de catastrophes (GRC), dans le secteur des pêches et de l'aquaculture;
- soutien à la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) grâce à



l'élaboration et à l'application d'une approche écosystémique des pêches (AEP) et de l'approche écosystémique de l'aquaculture (AEA) ;

- analyse et perspectives des politiques du secteur des pêches et de l'aquaculture, y compris pour les activités artisanales et à petite échelle et leur contribution aux économies nationales, au développement communautaire, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté ;
- appui à l'élaboration des politiques et de la législation nationales en matière de pêche et d'aquaculture, y compris participation des parties prenantes ; liaisons avec d'autres secteurs ; analyses, information et

appui technique pour les technologies halieutiques et aquacoles, la mise au point et la commercialisation des produits ;

- coordination dans tout le secteur grâce à son rôle de secrétariat du PaCFA, et par l'entremise des organismes régionaux des pêches, du Comité des pêches et des sous-comités de l'aquaculture et du commerce, etc. et liaisons avec les institutions de développement économique et les organisations nationales et régionales; et
- son rôle en tant que source d'informations objectives, et d'instance neutre au sein de laquelle peuvent être traitées des questions complexes et parfois litigieuses.



Il sera indispensable de renforcer les connaissances et les capacités pour remédier efficacement aux impacts du changement climatique et relever les défis de l'atténuation et de l'adaptation, et le secteur des pêches et de l'aquaculture bénéficiera des ressources et de l'expertise spécifiques de la FAO, incluant :

- une vaste présence géographique (à travers les bureaux de pays, les bureaux sous-régionaux, les bureaux de liaison et les bureaux régionaux), avec des compétences sur place et/ou un accès à des ressources d'information plus générales ;
- des structures et des processus techniques et opérationnels décentralisés favorisant les

interactions, le renforcement des connaissances et la prise de décisions locales ;

- des réseaux mondiaux et régionaux comprenant des spécialistes des ressources halieutiques et aquacoles, des points focaux des programmes nationaux et des comités multipartites, des réseaux techniques sur toute une série de questions intéressant les pêches et l'aquaculture ;
- des programmes relatifs à des questions transversales (sécurité alimentaire, parité homme-femme, biodiversité, agriculture, développement économique et social durable, environnement, changement climatique, bioénergie)

permettant à la FAO d'agir au niveau intersectoriel ;

- son rôle dans l'organisation de réunions à divers niveaux (Comité des pêches et sous-comités de l'aquaculture et du commerce du poisson ; organismes régionaux des pêches, Conférences techniques ministérielles et de haut niveau de la FAO) ;
- des bases de données et des archives sur des thèmes intéressant les pêches, l'aquaculture et le changement climatique ;
- divers mécanismes de communication efficaces et reconnus (Internet, publications, journaux, vidéos, etc.).



DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE PROGRAMME RELATIF AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

À la lumière de ce qui précède, un cadre pour un programme et une approche stratégiques est défini ci-après puis aligné sur les objectifs stratégiques et organisationnels fixés pour le secteur⁹. Ce cadre est aussi relié au cadre du PaCFA, qui fournit une structure globale pour les objectifs de développement plus généraux du partenariat associés au changement climatique, à la pêche et à l'aquaculture. Le programme a pour *objectif* de permettre aux populations, aux communautés et aux États d'atteindre leurs objectifs sociaux et leurs objectifs de développement tout en s'adaptant aux défis supplémentaires liés au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Le programme a pour *finalité* d'aider les États Membres et les partenaires à atténuer les effets du changement climatique sur les pêches, l'aquaculture et les systèmes aquatiques et à s'y adapter, grâce à l'élaboration de politiques, au renforcement et à l'échange des connaissances, à des produits normatifs, à des démonstrations pratiques et au renforcement des capacités.

Les principaux *objectifs opérationnels*, *les produits* et *les activités proposées* du programme pour la période 2011-2016 sont les suivants:

1. **Création et développement de partenariats d'action mondiaux, régionaux et locaux sur le**



changement climatique, entre les secteurs public et privé, des communautés et des ONG pour promouvoir la coopération régionale et sous-régionale et mettre au point des initiatives inter-régionales et sous-régionales intéressant les politiques et la gestion au sein du secteur.

Activités connexes proposées :

- a. Consulter et identifier les partenaires intéressés aux niveaux mondial et régional; définir et arrêter les objectifs et les mécanismes du partenariat.
- b. Définir et arrêter les plans, l'exécution, la gestion et les systèmes de mise en œuvre des programmes ou projets.

- c. Définir des approches et des liaisons spécifiques pour intégrer la problématique du changement climatique dans le développement du secteur, prendre en compte le secteur dans les interventions mondiales relatives au changement climatique et assurer la liaison avec la gestion des activités de rétablissement après les catastrophes et les processus d'urgence.
- d. Élaborer des stratégies de financement, créer et développer des contacts et des connexions potentielles de programme.
- e. Mettre sur pied une structure financée pour des programmes d'exécution durables.

2. Création de la base de connaissances nécessaires à l'élaboration de politiques locales, nationales et internationales intéressant le changement climatique et le secteur des pêches et de l'aquaculture; en particulier pour attirer l'attention sur l'importance du secteur pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, sa contribution aux Objectifs du millénaire pour le développement, la vulnérabilité des communautés pratiquant ces activités à diverses échelles et les modes d'élaboration possibles des interventions.

Les activités connexes proposées à réaliser en partenariat sont les suivantes:

- a. Définir les échelles, les contextes, les sources d'information, les principales lacunes dans les connaissances et les domaines d'activité prioritaires.
- b. Élaborer des indicateurs aux niveaux mondial, régional et

local pour identifier les impacts du changement climatique et les vulnérabilités à ses effets sur la base de revues locales et régionales des aspects physiques, environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels.

- c. Renforcer les liens du secteur avec les scénarios du changement climatique d'autres secteurs et améliorer la prise en compte du secteur dans la CCNUCC, le GIEC et d'autres tribunes d'information sur le changement climatique.
- d. Définir des approches optimales pour relier les connaissances scientifiques et le savoir local pour les besoins de l'atténuation et de l'adaptation.
- e. Utiliser et mettre au point des méthodologies pour améliorer l'intégration des informations et des connaissances (bases de données, systèmes d'information géographique, systèmes de décision, systèmes économiques et d'évaluation).
- f. Maintenir les fonctions d'assurance de la qualité et de diffusion des connaissances du Département dans toutes les activités du programme.

3. Identification et mise au point des interventions du secteur des pêches et de l'aquaculture visant à atténuer le changement climatique aux niveaux mondial, régional et national, facilitation de leur mise en œuvre aux niveaux sectoriel et intersectoriel, et identification des ressources pour financer les actions désignées comme prioritaires.



Les activités connexes consisteraient à :

- a. Étudier des méthodes d'estimation de la consommation d'énergie et des émissions de GES imputables aux pêches de capture, à l'aquaculture, aux activités post-capture et à la chaîne d'approvisionnement.
- b. Estimer les émissions de GES émanant du secteur (au moyen de registres mondiaux, d'études de cas, de typologies et de modèles) et identifier les principaux facteurs technologiques, économiques et politiques liés aux émissions.
- c. Identifier les potentiels d'atténuation (y compris piégeage du carbone et captage des GES) aux niveaux national et régional dans les principaux sous-secteurs des

pêches et de l'aquaculture, et définir des conditions propres à favoriser leur développement.

- d. Entreprendre des études de cas sur l'élaboration de politiques et de technologies propres à faciliter le passage à des systèmes aquatiques de production alimentaire à haut rendement énergétique et à faible empreinte de GES.
- e. Identifier des possibilités de financement, des opportunités opérationnelles et des liens avec d'autres partenaires aux niveaux communautaire, national et régional.
- f. Soutenir d'autres institutions et acteurs et collaborer avec eux pour l'exécution et la transposition

à grande échelle d'activités d'atténuation.

- 4. **Identification et promotion de stratégies efficaces d'adaptation au changement climatique s'inscrivant dans les cadres de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et national, et identification des ressources pour financer les actions désignées comme prioritaires à tous les niveaux.**

Les activités connexes proposées sont les suivantes:

- a. Examiner et améliorer la compréhension des écosystèmes, des communautés et des sociétés vulnérables au changement



climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture à l'échelon local, national et régional.

- b. Recueillir et analyser des exemples d'approches d'identification de la vulnérabilité, de mécanismes de réduction d'impact et de stratégies d'adaptation et définir des critères et indicateurs de l'efficacité des résultats.
- c. Identifier des interventions d'adaptation efficaces, sur les plans physiques, économiques, institutionnels ou de la gouvernance, y compris des liens avec la GRC, en rapport avec divers lieux, contextes et caractéristiques du sous-secteur.
- d. Définir des liens avec des contextes plus larges de développement et

d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et déterminer l'approche optimale pour répondre aux besoins du secteur.

- e. Élaborer et diffuser des directives sur les pratiques optimales concernant par exemple les stratégies d'adaptation dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, dans un contexte multisectoriel.
- f. En consultation avec les Membres, identifier des études de cas et des programmes pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation ; en tirant pleinement profit des opportunités opérationnelles et de financement pertinentes, aux niveaux local, régional et mondial.
- g. Promouvoir et transposer à plus grande (ou plus petite) échelle des stratégies d'adaptation, en collaboration avec des partenaires.

5. Mise en place de processus d'apprentissage et de renforcement des capacités, en coopération avec des partenaires, pour élaborer des connaissances et des interventions plus efficaces concernant le secteur des pêches et le changement climatique à l'aide d'outils spécifiques, tels que l'élaboration de stratégies et de meilleures pratiques.

Les activités connexes proposées sont les suivantes:

- a. Mettre en place des méthodologies et des processus d'apprentissage dans toutes les activités du programme.
- b. Élaborer une stratégie pour replacer les conclusions relatives au secteur dans des contextes de changement climatique

plus généraux, ainsi que pour hiérarchiser, transposer à grande échelle et évaluer de façon plus approfondie les options et les stratégies de renforcement des capacités.

- c. Mener à bien le processus d'apprentissage dans divers contextes et sous-secteurs et mettre au point du matériel de diffusion (notamment des directives à l'intention des parties prenantes et des décideurs).
- d. Renforcer les capacités des partenaires aux niveaux local ou international pour partager les enseignements tirés, développer des potentiels de connaissance et promouvoir une participation effective aux interventions mondiales, nationales et locales intéressant le changement climatique.

6. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication s'adressant à divers publics pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, et mise au point d'une approche coordonnée pour la planification mondiale et le retour d'information.

Activités connexes proposées:

- a. Définir une stratégie de communication s'adressant à divers publics, en exploitant les liens de partenariat aux niveaux local, régional et mondial.
- b. Convenir de priorités, de mécanismes, d'approches de partenariat, d'objectifs, de résultats spécifiques et d'indicateurs pertinents.
- c. Identifier des possibilités de financement et des opportunités opérationnelles pour la mise en

œuvre de la stratégie, notamment en favorisant les liens avec d'autres ressources de communication.

Le programme et les activités du Département contribueront aux efforts d'ordre plus général déployés par les États Membres, les partenaires et les organisations régionales pour traiter les aspects thématiques et transversaux ci-après.

GOVERNANCE

La gouvernance est à la base d'une gestion efficace des ressources et crée le cadre global dans lequel les objectifs de développement socio-économique peuvent être réalisés. Elle est reconnue dans le secteur des pêches et de l'aquaculture comme un élément majeur de la stratégie plus générale d'appui au développement adoptée par le Département, et elle devra être redéfinie en tenant compte de la problématique du changement climatique. Le programme a pour objet de garantir que les facteurs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets soient pris en compte dans les initiatives de gouvernance du secteur à divers niveaux. On mettra au premier plan le renforcement des capacités institutionnelles pour définir, planifier et mettre en œuvre l'utilisation des ressources dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, en associant davantage les communautés et les groupements de producteurs, au moyen de processus transparents et ouverts à toutes les parties prenantes. Les efforts de développement dans le secteur viseront à fournir un cadre propre à promouvoir l'entreprise et l'investissement privés à l'échelon des ménages, des collectivités

et de l'Organisation dans le cadre de partenariats efficaces avec d'autres parties prenantes et selon des modalités favorables à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

PARITÉ HOME-FEMME

La contribution des femmes aux pêches et à l'aquaculture, ainsi que leur dépendance et leur vulnérabilité à l'égard de ce secteur sont souvent sous-estimées ou mal comprises en raison d'une prise de conscience insuffisante des questions liées au genre. Cela a d'importantes répercussions pour le développement; de même que la question du renforcement des capacités et de la résilience face au changement climatique. Il est non seulement indispensable de mieux comprendre les rôles selon le genre et les interactions requises, mais également de concevoir un appui et une promotion bien ciblés. Ce thème fondamental à la FAO fait partie intégrante de la stratégie sur le changement climatique du Département des pêches et sa mise en œuvre, les enseignements tirés et les meilleures pratiques émanant de tous les secteurs doivent être communiqués de manière efficace pour être appliqués dans des activités de développement plus générales.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS D'EXISTENCE

La contribution des pêches et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire est largement reconnue et significative dans de nombreuses régions du monde. Les effets du changement climatique



dans le secteur et ailleurs et les actions mises en place pour y faire face dans le domaine économique et social auront une incidence majeure sur la sécurité alimentaire. Les liens avec les stratégies de sécurité alimentaire plus générales de la FAO seront importants, de même que le partage intra et intersectoriel des enseignements tirés. La sécurité alimentaire allant de pair avec des moyens d'existence durables, le programme doit avoir un volet axé sur les moyens d'existence pour être efficace. Cela est vrai aussi bien pour les moyens d'existence dans le contexte des pêches et de l'aquaculture dans divers états et communautés, que pour les moyens d'existence de substitution visant à renforcer la résilience sociale



et économique. Ces concepts sont directement liés à la promotion de la sécurité sanitaire et de la sécurité humaine.

ENVIRONNEMENT

Les interactions et les liens de dépendance entre les pêches et l'aquaculture, ainsi que les caractéristiques des ressources naturelles et l'environnement sont au cœur du développement durable dans le secteur. Ces interactions et les effets du changement climatique sont aussi définis dans une large mesure en termes physiques, chimiques et bio-écologiques, aussi bien dans des

contextes aquatiques que terrestres. En conséquence, il est essentiel que l'environnement soit un axe stratégique majeur du développement. En tant qu'éléments important de l'environnement, les services écosystémiques et l'évaluation des écosystèmes sont de plus en plus définis en accompagnement des politiques mondiales de protection et de conservation. Les positions stratégiques et opérationnelles de la FAO eu égard à l'environnement et à l'utilisation des ressources sont bien établies et il faudra veiller à ce que la stratégie du Département des pêches soit liée à ces domaines émergents et y contribue. Plus spécifiquement, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique

et de la protection de l'environnement seront en corrélation étroite dans les approches écosystémiques à la pêche et à l'aquaculture, y compris les initiatives d'amélioration de l'efficacité énergétique.



COORDINATION ET COOPÉRATION



La coordination et les activités du programme au sein du Département des pêches et de la FAO doivent être assurées de manière transparente et claire de façon à garantir une bonne exécution. Pour qu'elle puisse avoir un impact dans divers contextes sociaux, géographiques, institutionnels et de politique, il est essentiel que la stratégie du Département parvienne à identifier les objectifs du programme et à les cibler, en coopération avec les parties prenantes et les partenaires clés. Le PaCFA a été établi et ses objectifs ont été définis pour répondre à la demande d'action concertée émanant des parties prenantes, et le rôle joué par la FAO à cet égard a été noté. En outre, un certain nombre d'autres domaines de

coordination et de coopération peuvent être définis au sein et hors de la FAO.

COORDINATION ET COOPÉRATION AU SEIN DE LA FAO

Afin de maximiser l'efficacité des services rendus par le Département, il faut intégrer la dimension du changement climatique dans tous les programmes, en particulier dans les projets de terrain. Le changement climatique sera peu à peu intégré dans plus de programmes du Département des pêches, d'autres départements et des Bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO. Il est crucial que



les mécanismes de coordination soient renforcés et que les informations mutuellement pertinentes soient facilement accessibles.

Deux organismes de coordination compétents en matière de changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture opèrent au siège de la FAO et bénéficient d'un soutien actif du Département des pêches :

1. Groupe de travail du Département des pêches et de l'aquaculture sur le changement climatique. Activités : partage d'informations et coordination au sein du Département, coordination des apports du Département à des initiatives extérieures et fourniture d'avis sur des questions appelant une décision du Département.

2. Groupe de travail interdépartemental sur le changement climatique (IDWG CC). Activités : partage d'informations, facilitation de la coordination interdépartementale et coordination des activités conjointes de la FAO sur le changement climatique.

La coordination en matière de pêche, d'aquaculture et de changement climatique est sous la supervision générale du Groupe de travail du Département des pêches sur le changement climatique. Elle est assurée par des responsables techniques opérant dans tous les services du Département, y compris dans les bureaux de terrain. En tant que point focal du Département, le Groupe de travail fournit des apports au groupe IDWG CC, assure la liaison avec le Secrétariat de la CCNUCC pour les questions techniques, coordonne les réponses aux demandes externes d'information, et suit et représente la FAO dans les débats qui se tiennent à la CCNUCC et dans d'autres instances. Ses Membres servent aussi d'intermédiaires entre le Siège et les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour les échanges d'information sur leurs activités respectives liées au changement climatique.

Les bureaux régionaux et sous-régionaux intégreront de façon croissante des activités sur le changement climatique dans leurs programmes de travail, en particulier s'ils sont liés à la pêche et l'aquaculture. Les mécanismes de coordination de ces activités diffèrent selon les bureaux régionaux et sous-régionaux en fonction du contexte local, mais leur conception s'améliore grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale sur le changement climatique. Les fonctionnaires des pêches du Siège de la FAO échangent

régulièrement des informations avec leurs collègues des bureaux régionaux et sous-régionaux.

Il est également nécessaire de renforcer la coordination et la coopération compte tenu de la nécessité d'intégrer les pêches et l'aquaculture dans un plus large éventail de programmes de gestion des risques de catastrophe (GRC) et du changement climatique. Dans ce cas, le Département des pêches collabore avec d'autres départements pour aider le secteur à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée et intersectorielle pour la GRC et le changement climatique. Il est impératif que les problèmes du secteur des pêches et de l'aquaculture soient reflétés comme il convient dans la stratégie de la FAO et de ses partenaires, et que les expériences acquises soient plus largement mises en pratique. Il faudrait aussi renforcer les liens définis par le secteur entre la GRC et le développement en s'inspirant des thèmes de la stratégie concernant l'intégration de la dimension du changement climatique dans le contexte du développement plus général du secteur.

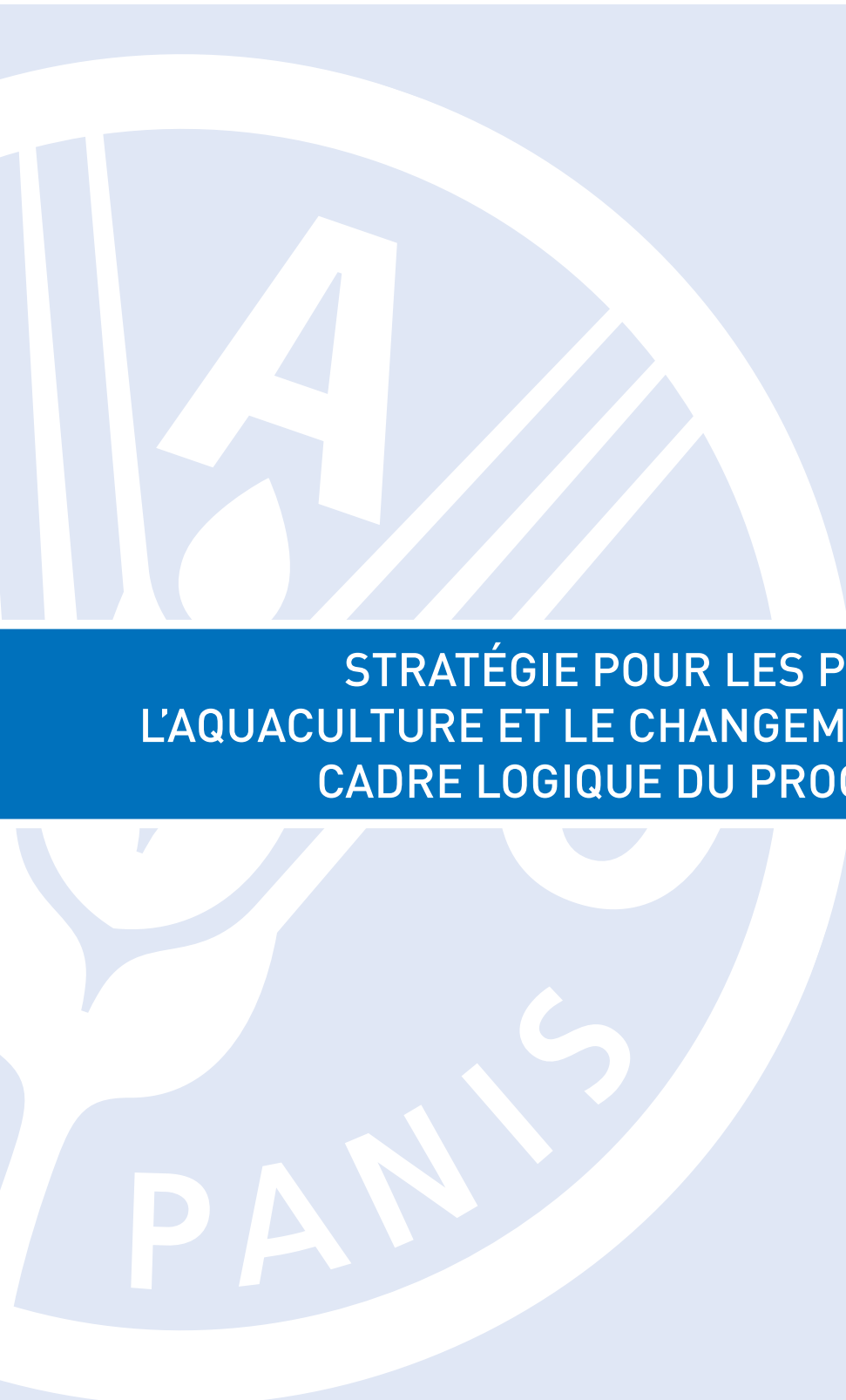


TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Le COFI sera l'une des principales interfaces pour l'identification et la création de partenariats pour les stratégies liées au changement climatique. Outre sa fonction de gouvernance, ce Comité est un forum intergouvernemental majeur pour l'élaboration des stratégies et des politiques, ainsi que pour la

discussion et l'approbation des thèmes émergents. Il sert également de tribune pour la liaison avec d'autres organismes intergouvernementaux, avec des organismes d'investissement internationaux et régionaux, des institutions de recherche, des ONG internationales et des organisations de la société civile. Pour les aspects opérationnels plus directs, la FAO facilite les fonctions de coordination du PaCFA et y contribue, un rôle important à travers lequel il devrait être possible de développer les principaux partenariats stratégiques avec des organisations pertinentes. Ces partenariats seraient ensuite reliés aux divers partenariats déjà établis ou en cours de création dans le cadre du programme ordinaire et du

programme de terrain du Département. Les liens avec les organismes régionaux des pêches (ORGP), les conseils économiques régionaux (CER) et d'autres organismes régionaux seront également importants, et essentiels pour l'interaction avec les bureaux régionaux et sous-régionaux.



STRATÉGIE POUR LES PÊCHES, L'AQUACULTURE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME

Ce cadre logique définit le rôle que la FAO est censée jouer dans les contextes plus larges décrits dans le document *Stratégie pour les pêches, l'aquaculture et le changement climatique*, sur la base de son mandat, de ses avantages comparatifs et de ses plans de travail actuels. Il se présente comme un cadre de planification et de gestion structuré de façon à pouvoir relier des projets spécifiques. À ce stade, les activités et les indicateurs qui y sont décrits n'ont qu'une valeur indicative - ils pourront être affinés avec des partenaires conformément à des objectifs régionaux et sous-régionaux spécifiques. Le cadre a été défini pour la période 2011-2016, mais il peut aussi servir de base pour un processus continu de suivi et de mise à jour.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME: CHANGEMENT CLIMATIQUE, PÊCHES ET AQUACULTURE

NIVEAU DU PROGRAMME	INDICATEURS	MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES ET HYPOTHÈSES
Objectif Les populations, les communautés et les États parviennent à atteindre leurs objectifs sociaux et de développement, en prenant en compte les défis supplémentaires qu'impose le changement climatique aux pêches et à l'aquaculture, et en intervenant pour y remédier	Performance de la gouvernance, stratégies, contrôle des processus, paramètres de résilience, financements futurs	Actions, accords, structures, données socio-économiques et sur les écosystèmes, analyses futures, priorités d'investissement	
Finalité (résultat escompté) Les États-Membres et les partenaires ont reçu un soutien et s'adaptent au changement climatique sur les pêches, l'aquaculture et les écosystèmes aquatiques et en atténuent les effets, grâce à l'élaboration de politiques, à l'amélioration et à l'échange des connaissances, à des produits normatifs, à des démonstrations pratiques et au renforcement des capacités	Partenariats fonctionnels, stratégies bien conçues, et interventions de mise en œuvre ; produits, qualité de l'écosystème, sécurité alimentaire et avantages sociaux préservés	Accords de partenariat, rapports et actions ; statistiques sur la production, la valeur, les approvisionnements alimentaires, les revenus, etc.	Effets du changement climatique trop incertains; stress sociaux et politiques; et besoins d'investissement trop importants dans d'autres secteurs
Produits 1 Partenariats d'action mondiaux, régionaux et locaux sur le changement climatique, dans les secteurs public, privé, communautaire et des ONG, promus et appuyés, avec les structures de gestion et de mise en œuvre requises	Actions et projets communs à plusieurs institutions ; réunions du Partenariat mondial sur le climat, les pêches et l'aquaculture (PaCFA)	Documents d'agence, accords de partenariat, Mémoires d'accords, plans de travail	Capacités gouvernementales nationales et locales et objectifs de mise en œuvre ; cohérence des objectifs de l'institution, objectifs stratégiques, fonds, calendrier
2 Contexte stratégique, sensibilisation, élaboration des politiques et base de connaissances sur le CC et le secteur des pêche établie, interaction avec d'autres secteurs, définition d'une échelle spatiale, autres caractéristiques des impacts/réponses	Masse de connaissances sectorielles importante et accessible en rapport avec la science, la politique et les actions relatives au CC ; thèmes et messages clairs dans des contextes clés	Documents, engagement dans des processus stratégiques, -, examens au contenu cohérent et fondé, liens clairs avec le CC aux niveaux local et mondial	Incohérence, messages complexes, questions de compromis, autres pressions ; effets du CC incertains, données et normes inadéquates, discordances
3 Problèmes/actions liés à l'atténuation du CC dans le secteur des pêches identifiés et mis au point, et mise en œuvre durable à l'intérieur et à l'extérieur du secteur	Analyses des interactions des gaz à effet de serre (GES) et éventail de mesures d'atténuation identifiées, réduction des émissions de GES	Documentation des émissions et des méthodes de réduction ou de captage des GES émanant des sous-secteurs ; directives sur la réduction des émissions	Manque d'intérêt, financement insuffisant de la recherche et des interventions, effets difficilement mesurables, carences des politiques
4 Stratégies d'adaptation identifiées et encouragées en vue de leur mise en œuvre et de leur intégration dans les cadres de développement du secteur	Directives et études de cas pilotes pour promouvoir l'adaptation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, communautés plus résilientes	Documentation des actions locales, nationales, mondiales, analyses des résultats	Manque d'intérêt, financement et données insuffisants, pressions de groupes d'influences plus généraux, carences des politiques
5 Processus d'apprentissage et de renforcement des capacités établi avec des partenaires pour acquérir des connaissances et élaborer des réponses sur le CC et le secteur, au moyen d'outils spécifiques, tels que stratégies, pratiques optimales	Documentation disponible sur les liens avec le CC, l'adaptation et l'atténuation; aide à l'élaboration de stratégies et de plans	Évaluations, études, documentation, directives, stratégies	Approche et financement mal organisés/mal ciblés, messages confus
6 Stratégie de communication sur l'atténuation du CC et l'adaptation à ses effets à l'intention de divers publics, définie et mise en œuvre	Messages clairs sur le secteur, le CC et le développement, accessibles à un large public	Matériels, sites Web, documents; registres de diffusion et d'usage	Connexion efficace entre les institutions, messages ambigus

– RÔLE ET STRATÉGIE DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO

ACTIVITÉS

- | | |
|---|--|
| <p>1.1 Identifier les partenaires intéressés aux niveaux mondial et régional et les consulter; notamment définir et approuver les objectifs et les mécanismes des partenariats.</p> <p>1.2 Définir et arrêter des plans de projet ou de programme, les systèmes d'exécution, de gestion et de mise en œuvre.</p> <p>1.3 Définir des approches et des liaisons spécifiques pour intégrer la dimension du changement climatique dans le développement du secteur, inclure le secteur dans des interventions mondiales relatives au changement climatique, et assurer la liaison avec les processus de GRC et d'urgence.</p> <p>1.4 Mettre en place des stratégies de financement, établir et développer des contacts et connexions potentielles entre programmes.</p> <p>1.5 Mettre en place une structure financée pour des programmes de mise en œuvre durables.</p> | <p>3.1 Examiner et établir les méthodologies arrêtées d'un commun accord pour estimer la consommation d'énergie et les émissions de GES des pêches de capture, de l'aquaculture, des activités post-capture et de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>3.2 Estimer les émissions de GES du secteur (sur la base des registres mondiaux, d'études de cas, de typologies et de modèles) et identifier les principaux facteurs d'ordre technologique, économique et politique, ayant une incidence sur ces émissions,</p> <p>3.3 Identifier les potentiels d'atténuation (notamment fixation du carbone/ captage des GES) aux niveaux national et régional dans les principaux sous-secteurs des pêches et de l'aquaculture, et définir les conditions propres à favoriser leur absorption.</p> <p>3.4 Entreprendre des études de cas pour l'élaboration de politiques et de technologies propres à faciliter le passage à des systèmes aquatiques de production alimentaire consommant peu d'énergie et à faible empreinte de gaz à effet de serre.</p> <p>3.5 Identifier des opportunités de financement et des possibilités opérationnelles ainsi que des liaisons avec des partenaires aux niveaux communautaire, national et régional.</p> <p>3.6 Soutenir d'autres institutions et acteurs, avec qui collaborer pour exécuter et transposer à grande échelle des activités d'atténuation.</p> |
| <p>2.1 Définir des échelles, des contextes, des sources d'information, les principales lacunes des connaissances et les domaines d'activité prioritaires.</p> <p>2.2 Mettre au point des indicateurs aux niveaux mondial, régional et local pour identifier les effets du changement climatique et les vulnérabilités, sur la base d'examen locaux et régionaux des aspects physiques, environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels.</p> <p>2.3 Renforcer les liens du secteur avec les scénarios du changement climatique des autres secteurs et faire en sorte que le secteur soit mieux pris en compte dans la CCNUCC, le GIEC et d'autres forums de connaissances sur le changement climatique.</p> <p>2.4 Définir des approches optimales pour établir un lien entre les connaissances scientifiques et le savoir local et les mettre au service de l'atténuation et de l'adaptation.</p> <p>2.5 Utiliser et perfectionner les méthodologies destinées à améliorer l'intégration des informations et des connaissances (ex: bases de données, SIG, systèmes de décision, systèmes d'évaluation économique).</p> <p>2.6 Préserver les fonctions d'assurance de la qualité et de diffusion des connaissances du Département dans les diverses activités du programme.</p> | <p>4.1 Examiner les écosystèmes, les communautés et les sociétés vulnérables au changement climatique, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture aux niveaux local, national et régional, pour en améliorer la compréhension.</p> <p>4.2 Recueillir et analyser des exemples d'approches d'identification de la vulnérabilité, de mécanismes de réduction d'impact et de stratégies d'adaptation, et définir des critères et indicateurs d'efficacité des résultats</p> <p>4.3 Identifier des interventions d'adaptation efficaces, tant aux niveaux physique et économique qu'au niveau des institutions ou de la gouvernance, y compris les liens avec la GRC, pour divers lieux, contextes et caractéristiques du sous-secteur.</p> <p>4.4 Définir des liens avec des contextes plus larges de développement, d'adaptation et d'atténuation en matière de changement climatique, et déterminer les modalités les plus appropriées pour répondre aux besoins du secteur.</p> <p>4.5 Élaborer et diffuser des directives sur les pratiques optimales, par exemple, pour les stratégies d'adaptation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, dans un contexte multisectoriel.</p> <p>4.6 En consultation avec les Membres, identifier des études de cas et des programmes pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation, en exploitant pleinement les opportunités de financement et les possibilités opérationnelles aux niveaux local, régional et mondial.</p> <p>4.7 Promouvoir et transposer à plus grande (ou plus petite) échelle les stratégies d'adaptation, en coopération avec des partenaires.</p> |

(suite)

(suite)

ACTIVITÉS

- | | |
|---|---|
| <p>5.1 Mettre en place des méthodes et des processus d'apprentissage dans toutes les activités du programme.</p> <p>5.2 Élaborer une stratégie pour replacer les résultats relatifs au secteur dans des contextes de changement climatique plus généraux, et pour hiérarchiser, transposer à grande échelle et mieux évaluer les options et les stratégies de renforcement des capacités.</p> <p>5.3 Mener à bien des activités d'apprentissage dans divers contextes et sous-secteurs et mettre au point des supports de diffusion pour assimiler les enseignements tirés (notamment des directives à l'intention des parties prenantes et des décideurs).</p> <p>5.4 Renforcer les capacités des partenaires, à l'échelon local ou international, pour partager les enseignements tirés, développer les potentiels de connaissances et promouvoir une participation effective aux interventions mondiales, nationales et locales liées au changement climatique</p> | <p>6.1 Définir une stratégie de communication s'adressant à des publics très divers, en exploitant les relations de partenariat aux niveaux local, régional et mondial.</p> <p>6.2 Convenir de priorités, mécanismes, approches de partenariat, objectifs, résultats spécifiques et indicateurs pertinents.</p> <p>6.3 Identifier des opportunités de financement et des possibilités opérationnelles pour mettre en œuvre la stratégie de communication, notamment en favorisant les liens avec d'autres ressources de communication.</p> |
|---|---|





*Pour tout complément d'information,
veuillez contacter :*

**Département des pêches
et de l'aquaculture**

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
E-mail : FI-Inquiries@fao.org
www.fao.org/fishery/fr